



AG2R LA MONDIALE

PREVOYANCE PROTECTION DES REVENUS
Votre Relevé Annuel de Situation au 01/07/2022

ADHÉSION N° : AN132011374000
DATE D'EFFET : 01/07/2021
ASSURÉ(E) : P7509715
DENNER AUDREY
NÉ(E) LE : 17/04/1982
FISCALITÉ : FISCALITÉ MADELIN
CONSEILLER : MARTINEAU ANTHONY

P 7509715

MME DENNER AUDREY
63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
33450 ST LOUBES

Cher(e) Sociétaire,

Nous avons le plaisir de vous remettre votre relevé annuel de situation qui dresse le bilan complet de vos garanties dont la nature et l'étendue sont détaillées dans votre contrat et ses éventuels avenants.

Nous vous rappelons que conformément aux conditions générales de votre contrat, **la garantie de ressources ayant un caractère indemnitaire**, les prestations sont limitées à la moyenne du bénéfice professionnel brut imposable des deux derniers exercices. **En cas de variation de vos revenus par rapport à ceux pour lesquels vous cotisez**, vous devez nous avertir afin que vos garanties soient adaptées à votre situation.

Afin de pouvoir vous proposer, le cas échéant, une adaptation des garanties de votre contrat, nous vous rappelons qu'il est également important de nous indiquer :

- vos nouvelles conditions d'exercice de la profession indiquée sur le certificat d'adhésion, ou la pratique d'une nouvelle activité professionnelle, la cessation définitive de toute activité professionnelle.
- votre installation temporaire ou définitive dans un pays hors de la France métropolitaine ou de ses départements et collectivités d'outre-mer.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre centre de relation clients au **0 970 808 808 (numéro non surtaxé)** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Cher(e) Sociétaire, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Directeur Général Délégué

Document non contractuel. Il ne saurait prévaloir sur vos conditions générales et vos certificat d'adhésion. Ce relevé ne tient pas compte des éventuelles exclusions et/ou minorations de garanties que nous vous avons notifiées. Les valeurs reprises dans le présent document ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent ne pas avoir encore pris en compte votre situation personnelle actuelle. Elles sont donc susceptibles d'évolution.

VOS GARANTIES AU 01/07/2022

EN CAS D'INCAPACITÉ TOTALE TEMPORAIRE DE TRAVAIL RECONNUE PAR L'ASSUREUR

- VERSEMENT D'UNE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE :
 - . DU 16ÈME JOUR AU 90ÈME JOUR : 60.01 EUR
 - . DU 91ÈME JOUR AU 1095ÈME JOUR : 60.01 EUR
- OPTION HOSPITALISATION : OUI

EN CAS DE RECONNAISSANCE PAR L'ASSUREUR D'UNE INVALIDITÉ :

- PERMANENTE TOTALE : VERSEMENT D'UNE RENTE ANNUELLE DE : 15 734.52 EUR
- PERMANENTE PARTIELLE : VERSEMENT D'UNE RENTE PARTIELLE : OUI

PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS PAR LA MONDIALE

- EN CAS D'INCAPACITÉ TOTALE TEMPORAIRE DE TRAVAIL ET AU TERME D'UNE FRANCHISE DE 90 JOURS : OUI
- EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE PARTIELLE OU TOTALE : OUI